



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
13 octobre 2014

Dossier complet le :
13 octobre 2014

N° d'enregistrement :
2014-001331

1. Intitulé du projet

Création d'une unité de méthanisation en voie sèche sur la commune de Combrand (79)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GAZTEAM ENERGIE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Alain CAILLAUD, Président

RCS / SIRET

180014961101000181

Forme juridique

S.A.S.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
1°	Installation classée soumise à autorisation au titre des rubriques 2781 et 3532
37°	Création de 8000 m ² environ de surface plancher.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Création d'une unité de méthanisation en voie sèche sur la commune de Combrand (79)

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de produire du biogaz (méthane) à partir de déjections animales et de matières végétales. Après épuration, le biogaz est injecté dans le réseau de transport de GRT Gaz. Le digestat (matières résiduelles après méthanisation) est valorisé par plan d'épandage et reprise par des prestataires de compostage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Décapage des surfaces au droit des aménagements, terrassements, creusement des fondations (déblais/remblais).
Création des fondations béton des ouvrages et bâtiments.
Construction des ouvrages et bâtiments.
Création des voiries
Aménagements paysagers (les haies périphériques seront préservées)
Durée du chantier : 6 à 12 mois

Réception et stockage des matières à méthaniser dans un bâtiment fermé (à l'exception de certaines matières végétales stockées dans un silo extérieur).

Préparation des matières à méthaniser dans un bâtiment dédié (broyage, mélange).

Les bâtiments de réception, stockage et préparation sont fermés et placés en dépression. l'air extrait est envoyé vers un traitement d'odeurs (biofiltre).

Envoi des matières vers le digesteur voie sèche continue.

Biogaz :

Collecte dans le ciel gaz du digesteur

Stockage tampon dans un gazomètre

Epuration

Injection dans le réseau GRTGaz

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Quantité annuelle de matières traitées : environ 46000 t/an

Réception et stockage des matières à méthaniser dans un bâtiment fermé (à l'exception de certaines matières végétales stockées dans un silo extérieur).

Préparation des matières à méthaniser dans un bâtiment dédié (broyage, mélange).

Les bâtiments de réception, stockage et préparation sont fermés et placés en dépression. l'air extrait est envoyé vers un traitement d'odeurs (biofiltre).

Envoi des matières vers le digesteur voie sèche continue.

Biogaz :

Collecte dans le ciel gaz du digesteur

Stockage tampon dans un gazomètre

Epuration

Injection dans le réseau GRTGaz

Digestat (38960 t/an) :

Stockage sur site (9 mois environ) puis épandage

Reprise par des prestataires de compostage

Livraisons et expéditions par camions : 11 camions par jour en moyenne, 20 en pointe

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre des installations classées, rubrique 2781 et 3532 (dossier déposé en Préfecture fin 2014).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Article R122-2 alinéa 37° : création de 8000 m² de surface plancher sur une commune non dotée d'un document d'urbanisme

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie totale du terrain	2 ha
Surface plancher créée	8000 m ²
Surface voirie créée	environ 5000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

La Maison Neuve
79 140 COMBRAND

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 42' 15" O Lat. 46° 52' 37" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

La création de surface plancher est liée au projet d'unité de méthanisation sur le même site, pour lequel un dossier de demande d'autorisation sera déposé en Préfecture des Deux-Sèvres fin 2014.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrains agricoles

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☐

Non

☒

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Les inventaires réalisés sur le site de projet non pas mis en évidence de zones humides (relevés floristiques + sondages pédologiques)
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Site le plus proche : FR5400439: Vallée de l'Argenton (SIC) à 19 km
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet s'implante sur des terrains agricoles cultivées, il n'induit pas de destruction d'espèces ou d'habitats naturels. Les haies périphériques seront préservées. Le projet n'est pas implanté sur un corridor écologique. néanmoins, comme toute activité humaines, le projet peut induire des perturbations sur la faune locale (effarouchement). Néanmoins cet impact est limité compte tenu de la faible emprise du projet, et de l'absence d'espèces protégées particulièrement sensibles.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Environ 2ha de terrains agricoles
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le projet en lui même présente des risques technologiques (production de méthane). Par ailleurs le terrain est proche d'une canalisation de transport GRT Gaz
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune de Combrand est classée en zone de sismicité modérée (niveau 3).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒ ☒	☐ ☐	Traitement de déjections animales. Activité encadrée par la réglementation européenne sur les sous-produits animaux (RCE 1069/2009 et 142/2011). Le projet devra obtenir un agrément sanitaire
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Source de bruit limitées la densité d'habitat est très faible dans le secteur. Les tiers (habitations autre que celles du président de la société Gazteam) sont distants de 450 m minimum.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒ ☐	☐ ☒	Les odeurs sont captées à la source et traitées par un biofiltre. Compte tenu de l'éloignement des tiers, et de la faible densité d'habitat dans le secteur, les odeurs résiduelles ne constitueront pas une nuisance.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☒	☐	Rejets atmosphériques liés au trafic des camions, à la chaudière biogaz et au biofiltre
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Effluents peu chargés du site : environ 1500 m3 par an (eaux de lavage, eaux vannes, condensat de biogaz etc). Traitement par épandage sur prairie ou autre technique adaptée aux effluents peu chargés
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déchets dangereux produits en faibles quantités : charbon actif, déchets de maintenance
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Utilisation de 2 ha de terrains agricoles. Epandage du digestat Effets bénéfiques pour les agriculteurs liés au projet : gains économiques, meilleure gestion des effluents d'élevage

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet fera l'objet d'une étude d'impact dans le cadre de la demande d'autorisation au titre des installations classées.

Par conséquent nous demandons à ce que le projet ne fasse pas l'objet de deux procédures successives.

Par conséquent, comme le permet l'article R.122-8, nous demanderons au Préfet des Deux-Sèvres de bien vouloir se prononcer par un avis unique.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 Zones naturelles du secteur : ZNIEFF et Natura 2000.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

COMBRAND

le,

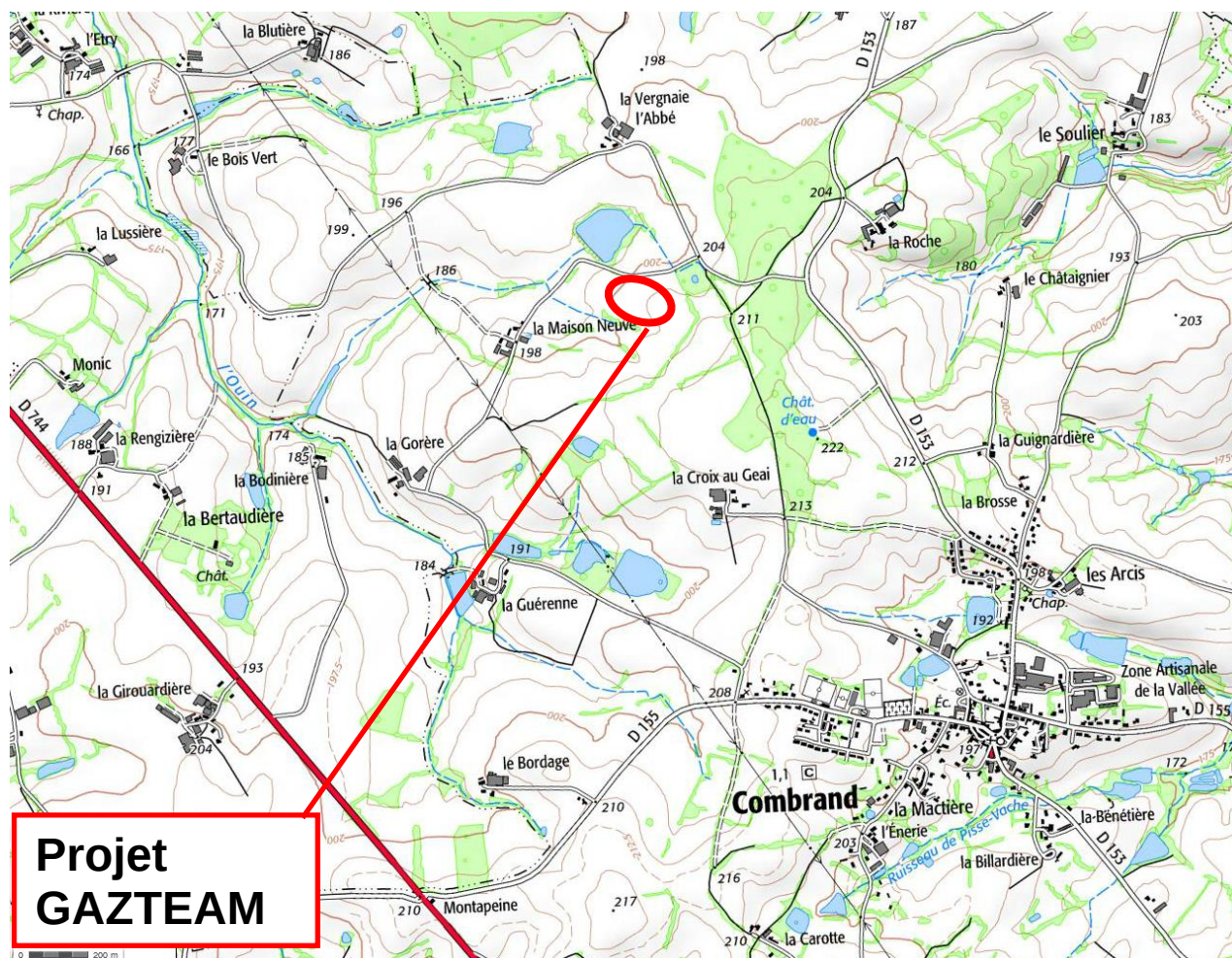
08 octobre 2014

Signature



PLAN DE LOCALISATION AU 1/25000

Source Géoportail – Juillet 2014



II.1.7.3. Paysage

COMBRAND s'inscrit dans l'unité paysagère le Bocage Bressuirais. Le projet quant à lui se trouve dans une zone de grandes parcelles cultivées bordées par quelques haies.

Globalement le site est nettement visible depuis les abords immédiats et la voie communale longeant la limite Nord.

Le site n'est pas visible depuis les routes départementales.



1- Vue sur le site depuis la Maison Neuve à l'Ouest (juillet 2014)



2- Vue sur le site depuis la Route Communale Maison Neuve en limite Nord (juillet 2014)

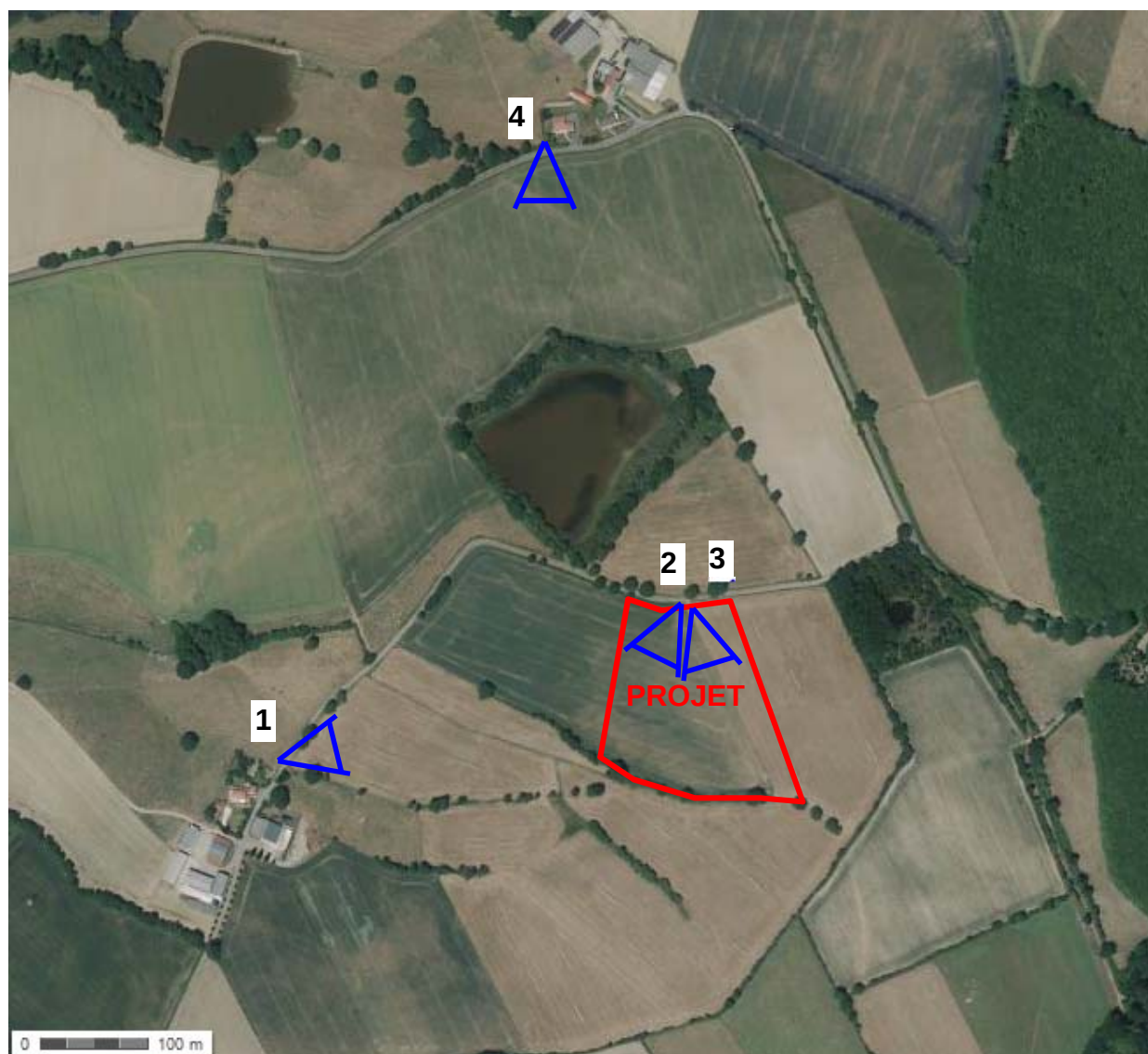


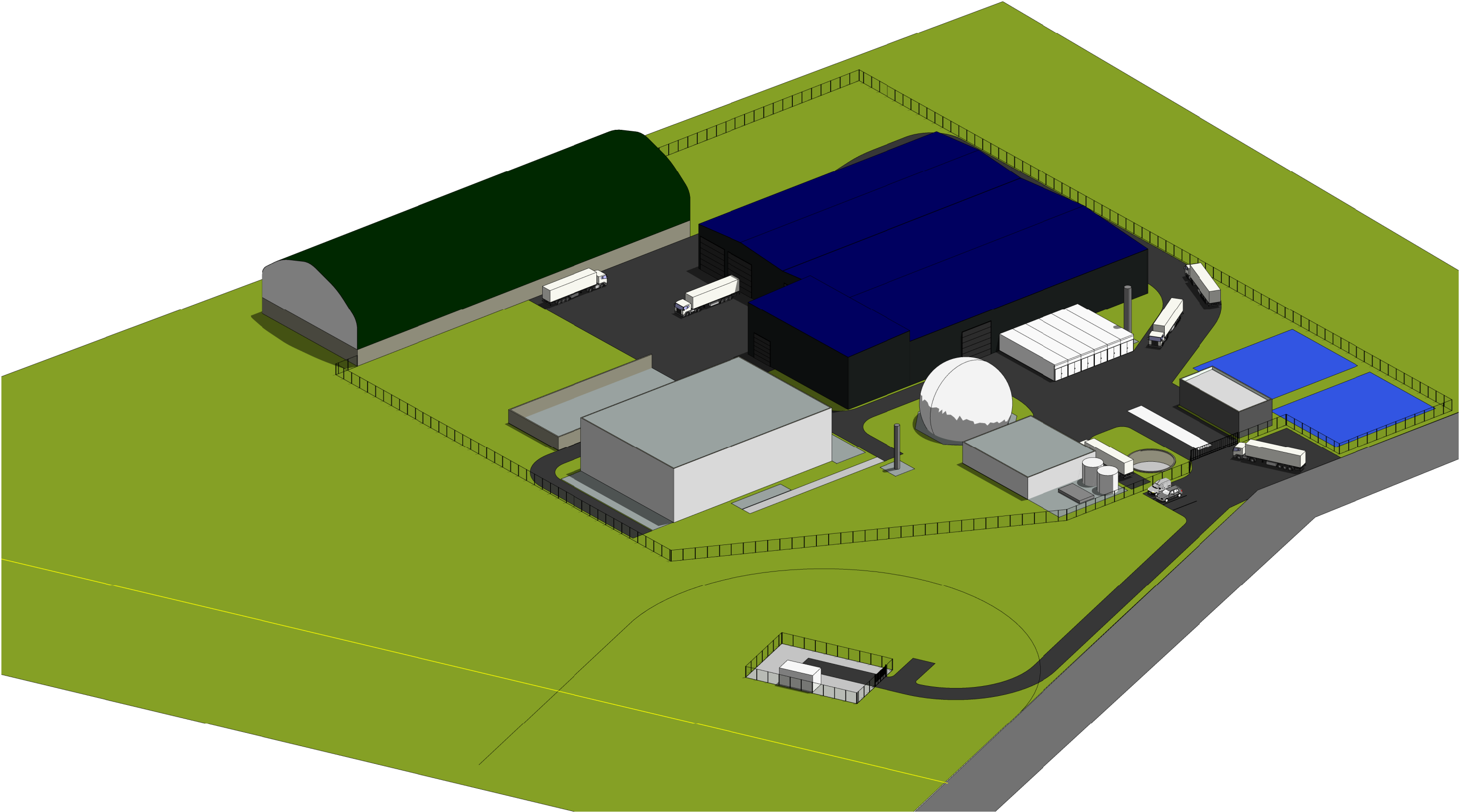
3- Vue sur le site depuis la Route Communale Maison Neuve en limite Nord (juillet 2014)



4 - Vue sur le site depuis La Vergnaie l'Abbé au Nord (juillet 2014)

Figure 19 : Plan de localisation des points de vue





3D générale

Ech :



ECCI
16, Rue du Bignon
44840 LES SORINIERES

Tél. : 02 51 14 00 00
Fax : 02 28 07 29 81
e-mail : contact@eccipro
www.eccipro

CE PLAN EST NOTRE PROPRIÉTÉ,
IL NE PEUT ETRE REPRODUIT OU
COMMUNIQUE SANS NOTRE
AUTORISATION

Cliant : GAZTEAM

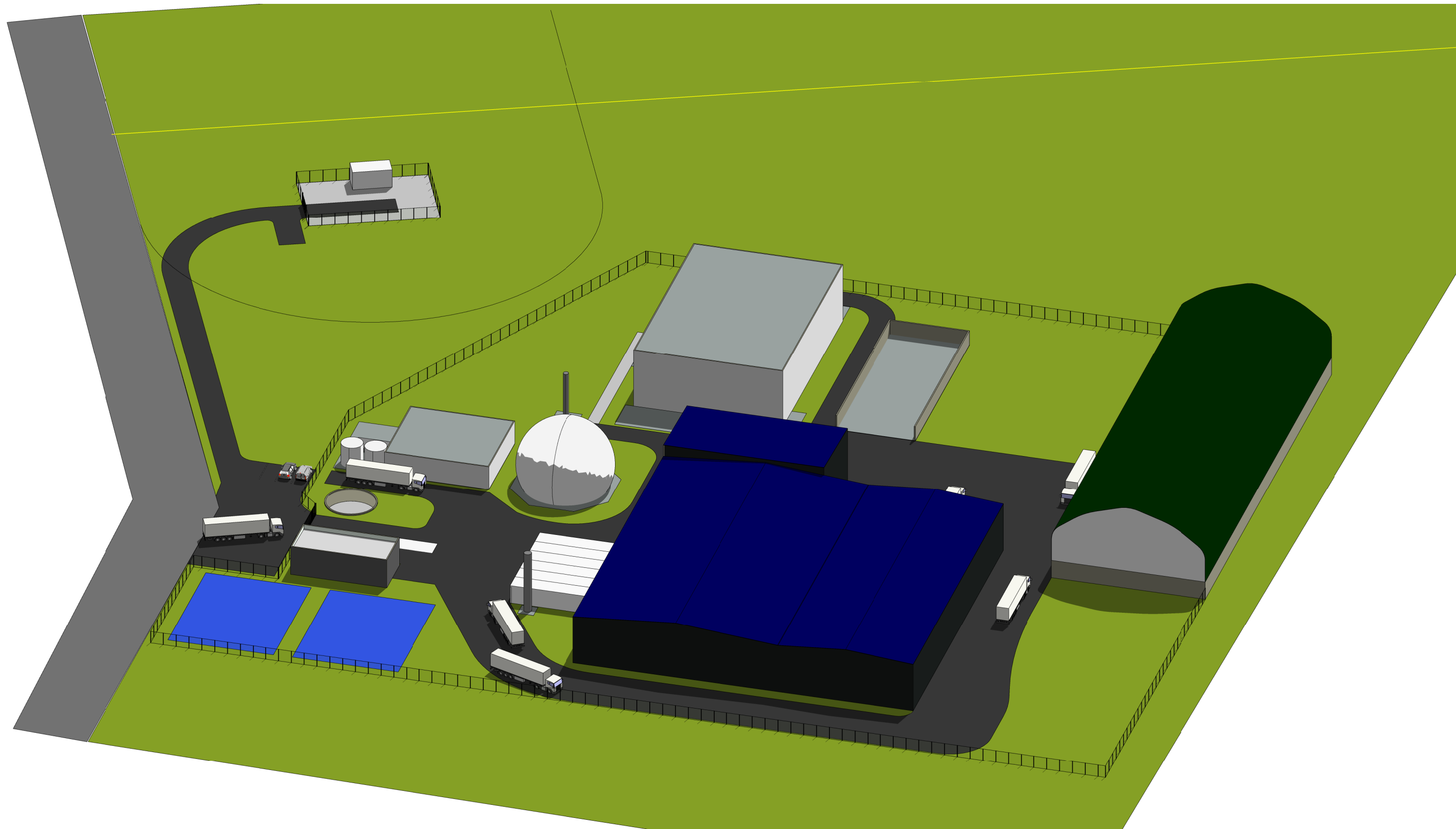
3D 1

Echelle :

Date : 08/10/14

Projet

A01



3D générale 2

Ech :



ECCI
16, Rue du Bignon
44840 LES SORINIERES

Tél. : 02 51 14 00 00
Fax : 02 28 07 29 81
e-mail : contact@eccipro
www.eccipro

CE PLAN EST NOTRE PROPRIÉTÉ,
IL NE PEUT ETRE REPRODUIT OU
COMMUNIQUE SANS NOTRE
AUTORISATION

Cliant : GAZTEAM

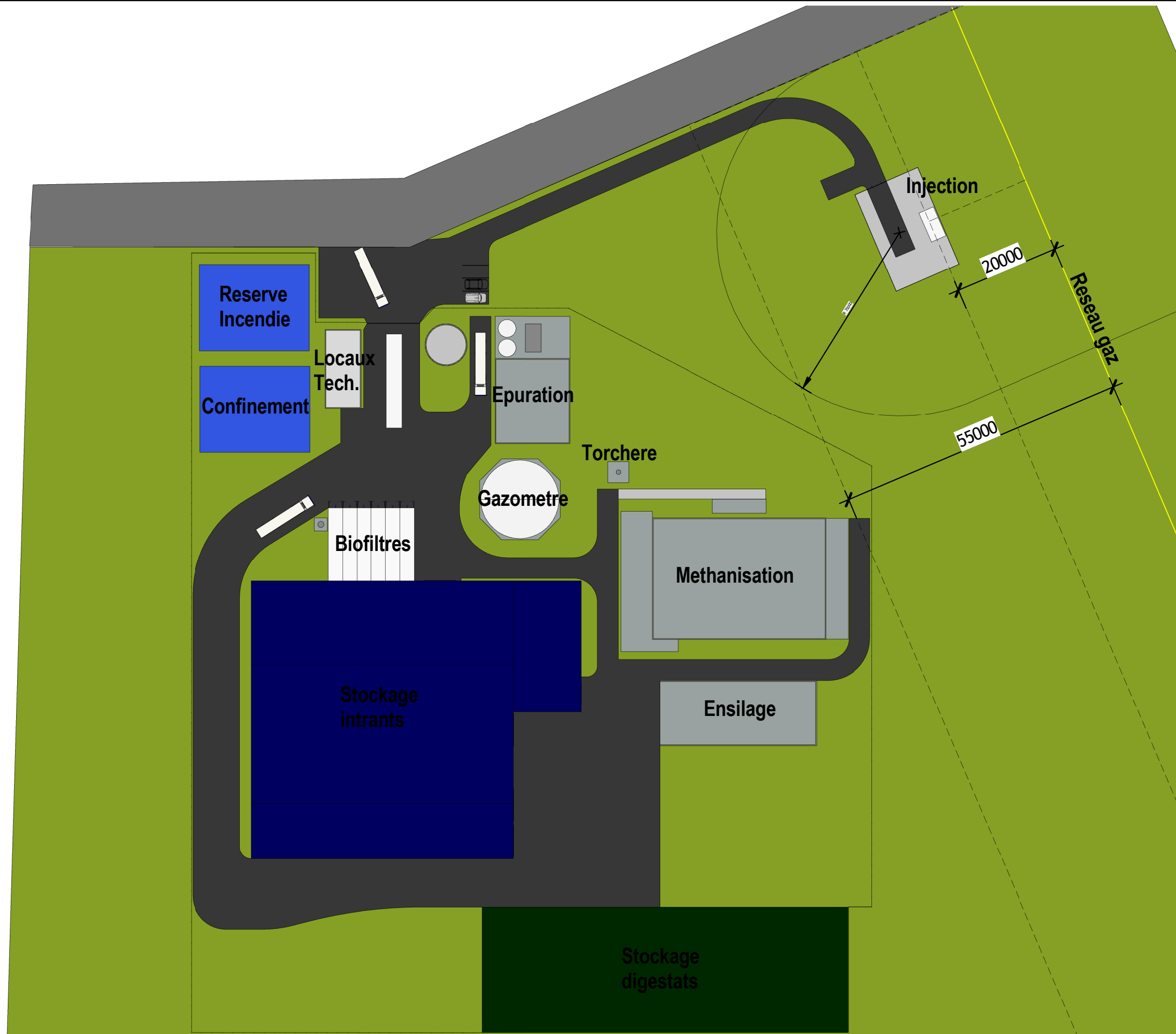
3D 2

Echelle :

Date : 08/10/14

Projet

A02



Implantation générale
Ech : 1 : 750



ECCI
16, Rue du Bignon
44840 LES SORINIERES

Tél. : 02 51 14 00 00
Fax : 02 28 07 29 81
e-mail : contact@ecci.pro
www.ecci.pro

CE PLAN EST NOTRE PROPRIÉTÉ,
IL NE PEUT ETRE REPRODUIT OU
COMMUNIQUE SANS NOTRE
AUTORISATION

Client : GAZTEAM

Implantation

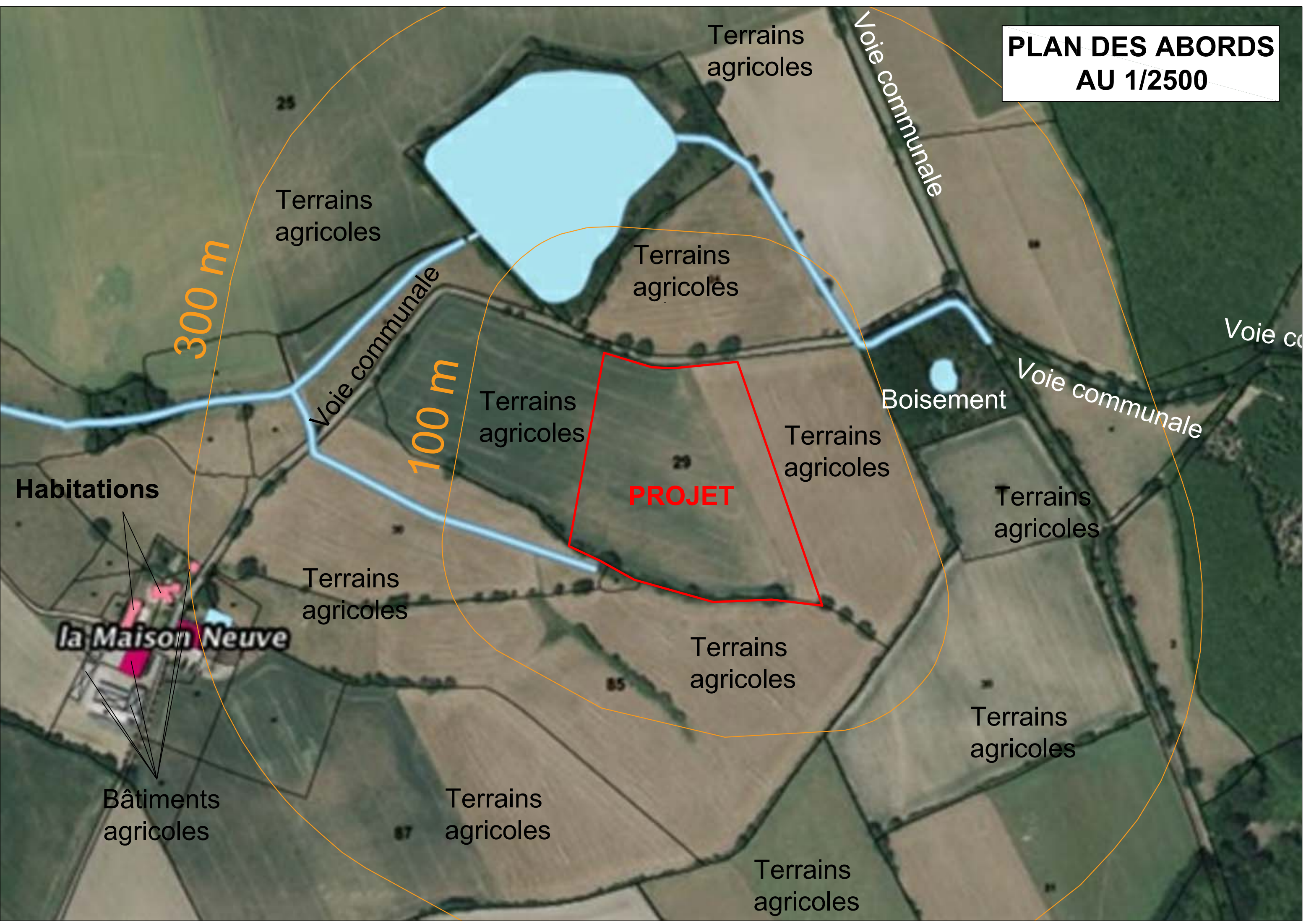
Echelle : 1 : 750

Date : 08/10/14

Projet

A03

**PLAN DES ABORDS
AU 1/2500**



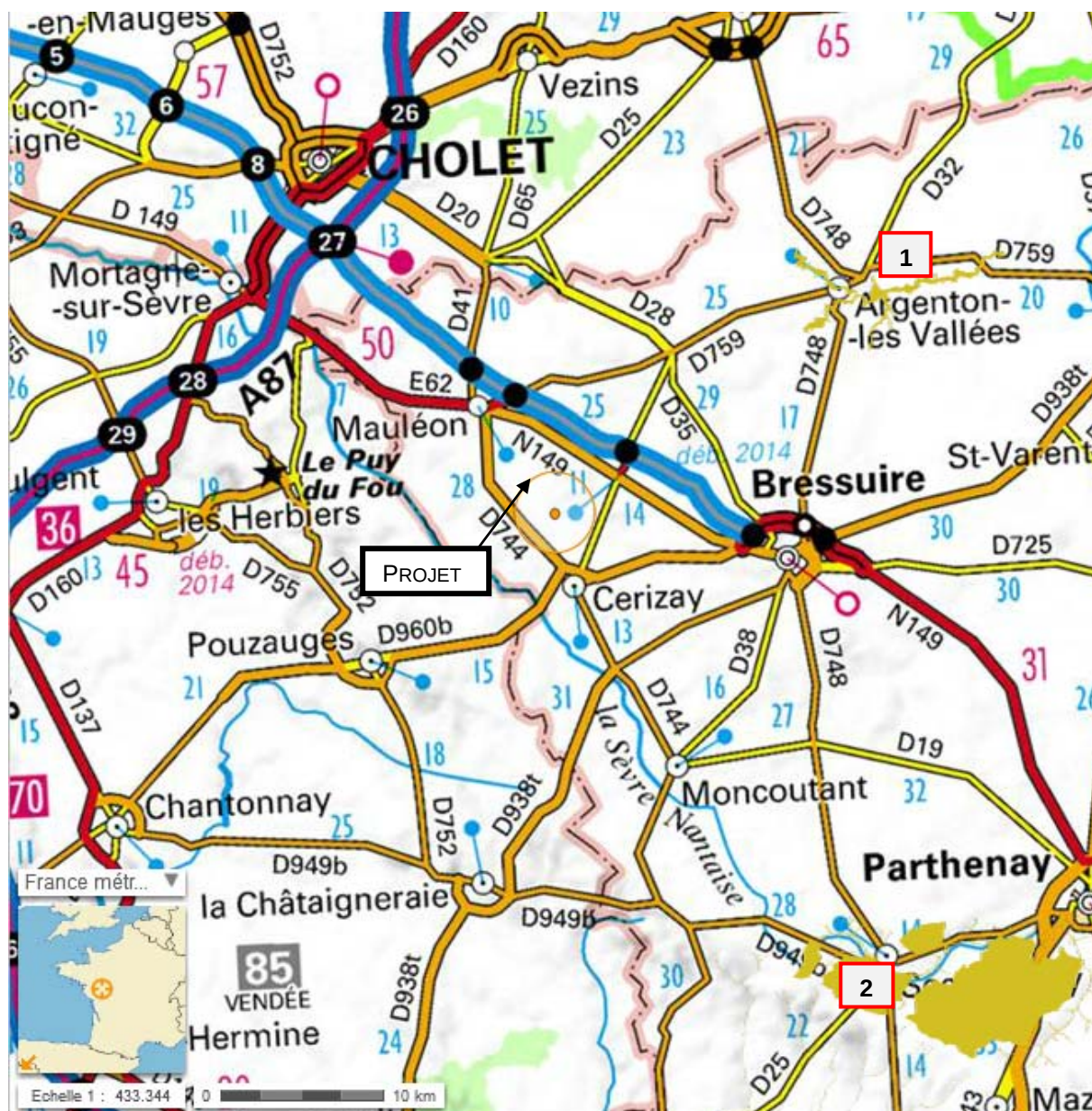


Figure 16 : Localisation des zones Natura 2000 les plus proches (source : INPN)

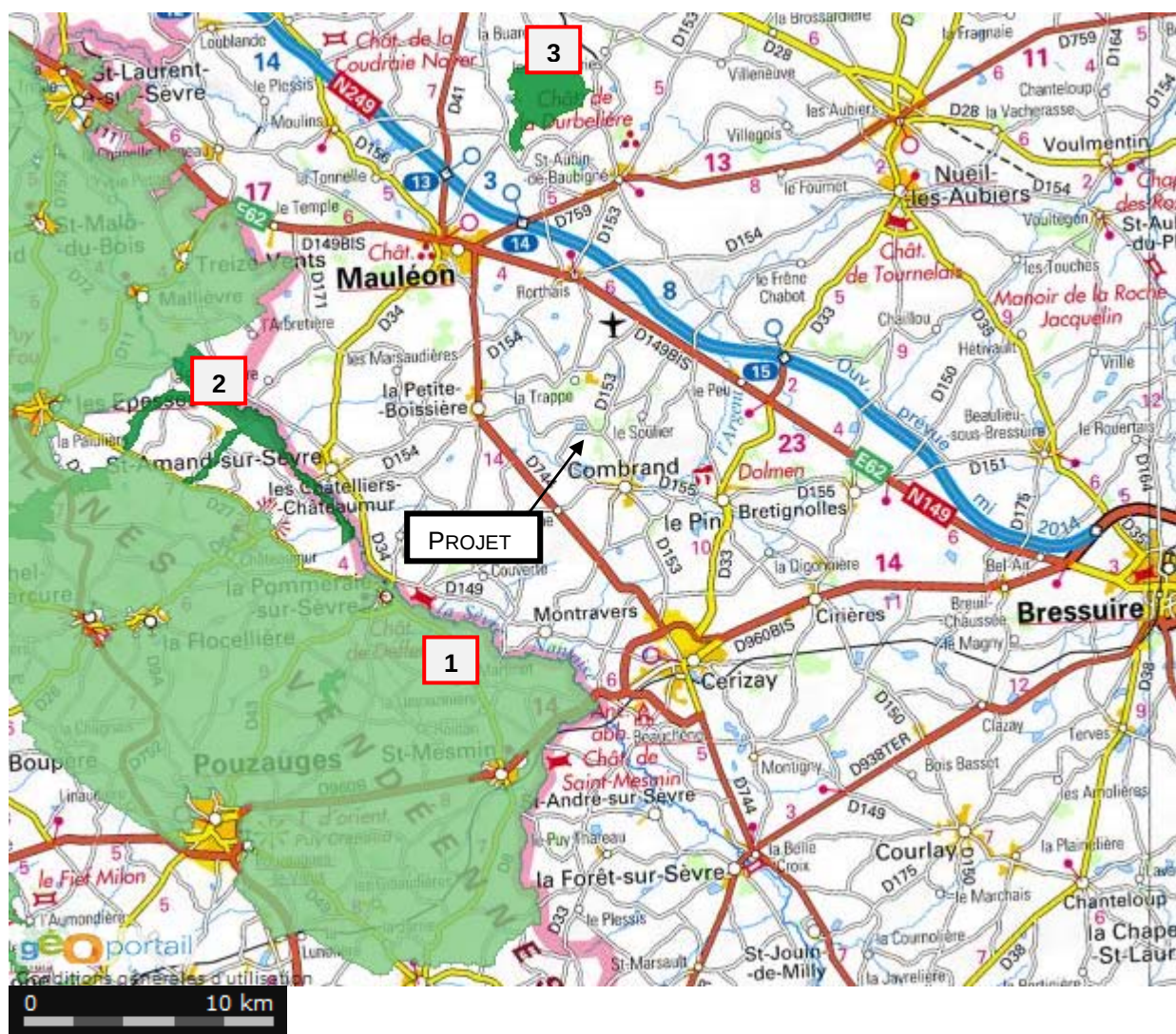


Figure 17 : **Localisation des ZNIEFF les plus proches (source : INPN)**